

L'entretien des espaces verts autoroutiers de la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (S.A.P.R.R.). Regard particulier sur l'ambroisie

E. CUENOT¹

RÉSUMÉ

L'ambroisie trouve des terres favorables à son développement le long des axes de circulation, notamment sur les autoroutes. La Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (SAPRR) gère un réseau d'autoroutes dans la zone d'extension de l'ambroisie ; Lyon, Bourg-en-Bresse, Mâcon. En 1995 la SAPRR est intervenue ponctuellement pour faucher l'ambroisie. La politique de création et d'entretien des espaces verts liée à l'autoroute laisse peu de chance à l'ambroisie pour s'exprimer en dehors de quelques cas de chantiers sur lesquels la SAPRR reste vigilante.

SUMMARY

Maintenance of Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (SAPRR) motorway parks and gardens with particular reference to ragweed. – *Ambrosia artemisiaefolia* finds one of its favorite places along highways. The highways company Paris-Rhin-Rhône (SAPRR) runs a network of motorways in the area of propagation of Ragweed: Lyon, Bourg-en-Bresse, Mâcon. In 1995 the SAPRR company had to cut some Ragweed along the motorway. The SAPRR policy for training greens and tree leaves no place for Ragweed to grow. SAPRR takes care that Ragweed does not spread.

La Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (SAPRR) est une société d'économie mixte de droit privé, concessionnaire de l'État pour la construction et l'exploitation d'un réseau de 1 825 km d'autoroutes. Au 31 décembre 1995 le réseau en service couvre 1 554 km.

L'ambroisie est une plante particulièrement développée dans le département du Rhône. C'est pourquoi n'est présentée ici qu'une liste des autoroutes au voisinage de la région lyonnaise (fig. 1) :

- A6 Paris-Lyon
- A40 Mâcon-Genève
- A42 Lyon-Pont-d'Ain
- A46 Contournement nord-est de Lyon
- A432 La Boisse-Pusignan (Satolas).

D'autres autoroutes passent dans le département, notamment l'A43 Lyon-Chambéry qui appartient au réseau de la société des autoroutes Rhône-Alpes (AREA). La SAPRR est actionnaire principal de la société AREA. La société des autoroutes du sud de la France gère l'A7, et il faudrait encore citer les autoroutes des services de l'équipement (non concédées) pour être complet.

La mission de la SAPRR est d'assurer la construction et l'exploitation d'un réseau d'autoroutes en recherchant les meilleures conditions de fluidité du trafic, de sécurité des automobilistes et de service auprès de ses clients.

Le réseau en service de la SAPRR est concerné par l'ambroisie puisque cette plante s'étend du

1. Ingénieur Écologue Mission Environnement à la S.A.P.R.R., 36, rue du Docteur-Schmitt, 21850 SAINT-APOLLINAIRE.

Tirés à part : AFEDA, 25, rue Ambroise-Paré, 69800 SAINT-PRIEST.

Reçu le 15 juillet 1996. Accepté le 8 décembre 1996.

CUENOT E. – L'Entretien des Espaces Verts Autoroutiers de la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (S.A.P.R.R.). Regard particulier sur l'ambroisie. *Rev. fr. Allergol.*, 1997, 37 (1), 91-93.

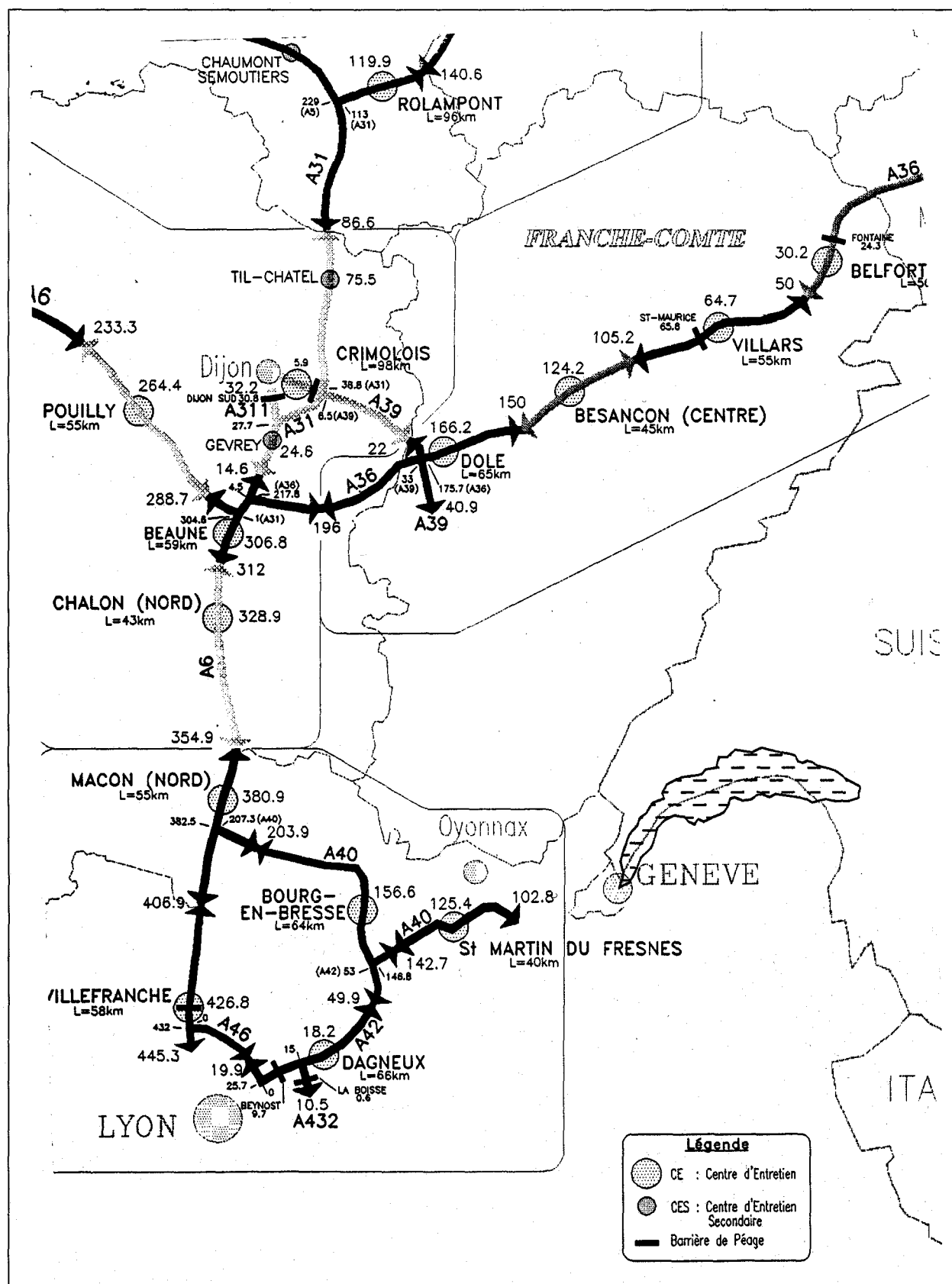


Fig. 1. – Autoroutes existantes en mai 1995 et autoroutes mises en service avant la fin de la même année

Lyonnais jusqu'à Bourg-en-Bresse et Mâcon. C'est pourquoi en 1995 l'AFEDA signalait à la SAPRR le développement de cette plante sur l'autoroute A6, sur le terre-plein central (TPC) au sud de Villefranche, et sur l'aire de Dracé au nord de Belleville-sur-Saône.

Les services d'exploitation (district de Villefranche) sont intervenus pendant l'été pour faucher l'ambroisie. Depuis, le terre-plein central a été « stérilisé », c'est-à-dire qu'il a été vidé de la terre qui l'occupait, et l'aire de Dracé, alors en chantier, a reçu un aménagement de plantations et de pelouses.

Les initiés reconnaissent là le comportement de l'ambroisie qui ne supporte pas la concurrence d'une végétation dense. Elle est annuelle ; elle a besoin d'être semée chaque année sur une terre nue pour s'exprimer pendant l'été suivant. Elle affectionne donc les terres de chantier, fraîchement remuées ou bien encore les terres pelées où une végétation pérenne ne peut pas s'installer.

Ce constat vient conforter la politique de la SAPRR dans le domaine de la création et de l'entretien des espaces verts. En effet la création d'une autoroute est un projet complet qui prévoit un engazonnement des terres modelées et terrassées, ainsi que des plantations arbustives et arborées dès que les profils sont réalisés. Toute opération de création est assortie de marchés d'entretien, de désherbage et de fauchage notamment.

Une attention particulière est portée sur les points singuliers que sont les gares, les aires et les diffuseurs. Le souci d'accueillir le client conduit la SAPRR à réaliser des aménagements de type

urbain : mobilier, pelouses, fleurissement saisonnier... L'entretien est assez intensif pour que l'ambroisie n'y trouve pas sa place.

En dehors de ces points, le long du tracé où le client passe à grande vitesse, l'entretien est beaucoup plus extensif. Une large place est laissée à la nature qui spontanément tend à conquérir les terres que le chantier de construction lui avait soustraites.

Cependant l'extension de la végétation naturelle est sous contrôle des exploitants afin de respecter des contraintes de sécurité, de matériel, mais aussi pour offrir au voyageur une vue sur le pays traversé ; points de vue à respecter, mise en valeur d'un paysage, continuité visuelle avec les terrains riverains... Cette politique exclut les traitements par herbicides totaux qui dénudent les terres en les rendant alors vulnérables à l'occupation par une annuelle comme l'ambroisie.

Toutes les surfaces sont couvertes d'une végétation qui empêche l'apparition de l'ambroisie.

L'ambroisie ne s'exprimera donc que sur des zones délimitées que les services de la SAPRR pourront facilement contrôler si besoin. Il reste à informer et former le personnel appelé éventuellement à repérer la plante pour organiser un fauchage en été, avant que le pollen ne se propage. La SAPRR recevra volontiers les observations des adhérents de l'AFEDA qui au cours de leurs déplacements pourraient identifier l'ambroisie sur notre réseau. Ainsi comme en 1995 le fauchage interviendra à temps pour éviter les déclenchements d'allergies et contribuer à limiter l'extension de l'espèce en cause.

